

**INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS A LA DATE
DE PUBLICATION DE L'AVIS DE REUNION**

(Article R. 22-10-23 2° du Code de commerce)

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Nombre de droits de vote exerçables ¹	Nombre de droits de vote théoriques ²
22 septembre 2023	248 926 325	248 456 668	248 926 325

¹ Le nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale est calculé hors actions privées de droit de vote

² Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.